

Eclairage sur les Négociations

De Doha à Cotonou

Vol.3 No.1
Janvier 2004

Sommaire

1 De Cotonou à Cancun et au-delà :
évolution de la dynamique des
négociations à l'OMC et dans le
cadre des APE

6 Mise à jour sur les négociations APE

8 Calendrier & Publications

Editorial

Bienvenue pour ce premier numéro de *Eclairage sur les Négociations* en 2004 ! A l'occasion de la dernière réunion du Conseil général de l'OMC le 15 décembre 2003, et en vue de l'ouverture d'une multitude de négociations régionales sur les APE, l'article principal propose une réflexion sur les diverses conséquences de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, y compris sur les négociations d'APE. En complément de cet article, notre rubrique régulière *Mise à jour sur les négociations des APE* offre une revue globale des activités au niveau ACP-UE durant ces derniers mois.

Nous espérons que nos lecteurs trouveront le contenu d'Eclairage utile et pertinent, et comme toujours, nous restons ouverts à toutes les suggestions, commentaires, ou contributions liés aux différents défis auxquels les ACP ont à faire face dans le cadre de leurs négociations commerciales. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, et nous réjouissons d'une année 2004 très fructueuse !

De Cotonou à Cancun et au-delà : évolution de la dynamique des négociations à l'OMC et dans le cadre des APE

Par David Primack
& Sanoussi Bilal*

L'issue de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun en septembre 2003 a montré que les pays développés étaient encore loin de manifester la volonté politique requise pour s'acquitter des engagements ambitieux pris à Doha et ainsi contribuer à faciliter la transformation du système commercial multilatéral en un système juste et équitable.

Malgré la décision prise par le Conseil général de l'OMC le 15 décembre 2003 de réactiver les comités de négociation, l'impasse actuelle entraîne un statut quo dans le programme de travail de l'OMC. Pour les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), cette situation souligne une fois de plus la nécessité impérieuse, entre autres, d'une plus grande cohérence stratégique entre les négociations du cycle de Doha et la négociation de leurs Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE), d'une compréhension plus approfondie et une meilleure formulation de leurs propres priorités de développement durable liées au commerce, ainsi que des structures institutionnelles efficaces permettant de gérer une intégration économique accrue aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Les APE sont-ils susceptibles d'offrir une meilleure enceinte pour lier efficacement les questions du commerce et du développement ? Cela dépendra à bien des égards de la capacité de l'UE à les aborder avec patience, en proposant un renforcement efficace des capacités, et surtout en manifestant la volonté politique de donner une suite concrète à ses déclarations de principe en faveur du développement.

En commençant par un examen des dimensions politiques des résultats de Cancun, le présent article se plonge dans le faisceau des incidences qui en découlent pour les pays de l'ACP. Il prête une attention particulière à la manière dont l'absence de progrès à l'OMC risque d'influencer les négociations d'APE récemment entamées entre l'UE et divers groupements régionaux de l'ACP au titre de

l'Accord de Cotonou. Il se propose de mettre en lumière des aspects essentiels de la dynamique mouvante des négociations à l'OMC et dans le cadre des APE après Cancun, et de suggérer de quelle manière les acteurs impliqués pourraient envisager de procéder dorénavant.

Les retombées de Cancun: destination manquée ou aléa du voyage?

Malgré plus de 20 mois de blocage virtuel à l'OMC entre la quatrième Conférence ministérielle de novembre 2001 à Doha et la cinquième session en septembre dernier à Cancun, l'échec des pourparlers à Cancun a pris de nombreux observateurs par surprise. S'il est vrai que seule une faible partie de l'équilibre délicatement négocié de la transaction de Doha avait porté ses fruits en septembre 2003² (tant sur la forme que sur le fond), peu de personnes s'attendaient à ce que les discussions s'arrêtent ainsi, avec une demie journée d'avance, sans aucun consensus sur les questions à l'ordre du jour.³ Depuis cette débâcle, un débat s'est engagé à l'échelle mondiale pour tenter de trouver les responsables de ce résultat, ainsi que pour déterminer si l'échec des pourparlers constitue bel et bien une victoire pour les pays en développement, ou s'il s'agit au contraire d'une rare occasion manquée de rééquilibrer l'architecture du commerce international à son échelon supérieur. Sans vouloir « faire porter le chapeau » à quiconque, ce qui est souvent peu productif, on peut clairement dire que les retombées de Cancun ont forcé tous les

acteurs et observateurs à réévaluer le processus, la substance et les dimensions systémiques de l'actuel système commercial multilatéral (SCM) ainsi que son orientation future.

Du point de vue du fond, certains ont avancé que Cancun ne constituait qu'une occasion de faire le point à mi-parcours sur les progrès enregistrés sur la voie des ambitieux engagements pris par les Membres à Doha. S'il est vrai que le bulletin scolaire du 'programme de développement' mérite effectivement de mauvaises notes en termes de délais non respectés et de promesses non tenues pour la quasi-totalité de ses composantes, l'on n'en est malgré tout qu'à la mi-temps du cycle (et l'on dispose même, pourrait-on dire, de plus de temps qu'envisagé initialement, car rares sont ceux qui croient que la date d'achèvement fixée au 1^{er} janvier 2005 puisse être respectée). Comme l'a judicieusement relevé Rubens Ricupero, Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Cancun devrait donc être traité "comme une partie intégrante du voyage, et non comme une destination manquée."⁴ De fait, l'histoire montre qu'une telle débâcle n'est pas inhabituelle au cours d'un processus de négociations commerciales ambitieuses. Ce qui devait être l'examen à mi-parcours lors du cycle d'Uruguay à Montréal en 1988 s'est achevé sans aucun accord, sauf sur quelques points, et la réunion de Bruxelles en décembre 1990 – où le cycle devait s'achever – s'est terminée sur rien moins qu'un désastre, les délégués rentrant chez eux les mains vides. De toute évidence, les voyages ambitieux connaissent souvent des aléas inattendus.

Néanmoins, comme dans tout voyage, certains moments se distinguent par le rôle crucial qu'ils jouent pour définir la voie à emprunter à l'avenir. *D'un point de vue politique*, Cancun a certainement joué ce rôle pour la majorité des pays en développement, et surtout ceux de l'ACP.

Passage à l'âge adulte

A la veille de Cancun, beaucoup craignaient que, selon la tradition historique des négociations commerciales, les pays en développement ne cèdent à la volonté des grandes puissances commerciales sur la majorité de leurs revendications en faveur du développement, et n'acceptent la meilleure transaction qui leur serait proposée. Toutefois, Cancun a constitué 'un passage politique à l'âge adulte' prouvant peut-être que la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle en 1995⁵ n'était pas aussi anormale que certains l'avaient espéré, et signalant une fois pour toutes que les préoccupations des Membres les plus petits et les plus pauvres de l'OMC ne pouvaient plus continuer à être noyées sous la volonté de leurs partenaires commerciaux plus puissants. Si tant est que Cancun a marqué une nette 'victoire' des pays en développement, cela a été sur leur capacité à nouer de vastes alliances pour la *défense* (en

attendant la promotion) de leurs intérêts fondamentaux en matière de développement, ce qui a changé la dynamique des négociations commerciales multilatérales.

Souvent sans en comprendre les retombées ultérieures, les pays en développement avaient accepté, au cours du cycle d'Uruguay, de se départir de vastes pans de leurs politiques nationales (par exemple en acceptant des règles sur les droits de la propriété intellectuelle, les mesures d'investissement et les subventions) en échange d'avantages dont ils escomptaient profiter en matière d'accès aux marchés (essentiellement dans l'agriculture et les textiles), dont beaucoup ne se sont pas encore matérialisés. Ayant tiré les enseignements de cette douloureuse expérience, ils apprécient désormais bien mieux l'importance de comprendre et de formuler leurs propres priorités liées au commerce, ainsi que de connaître les incidences des disciplines exigées par d'autres.⁶ La démocratisation accrue des décisions politiques dans de nombreuses régions du monde ainsi que la détermination d'organismes nationaux et internationaux de la société civile actifs, ont également poussé les gouvernements des pays en développement à ne plus accepter une transaction bancale. De ce fait, les pays développés n'ont pas été à même d'offrir à nouveau aux pays en développement quelques 'os' à ronger en dernière minute en échange de leur accord à un programme de vaste envergure qui ne traduisait pas leurs priorités en faveur du développement (et dont on peut prétendre qu'il contenait des éléments contraires à l'éthique de leurs priorités en terme de développement durable). L'idée que 'pas d'accord vaut mieux qu'un mauvais accord' avait enfin fait son chemin. Ce seul point suffit à faire de Cancun un tournant dans l'histoire des négociations commerciales Nord-Sud.

De ce point de vue, Cancun n'a certainement pas été une 'destination manquée', mais plutôt l'occasion (dont on avait bien besoin) de faire le point au cours du voyage que représente le cycle de Doha, en offrant un aperçu du type de volonté politique requis pour passer à un système commercial multilatéral fondé sur le développement durable et équitable. La seule chose qui ait été manquée a été l'occasion pour les pays développés de prouver leur volonté politique de donner suite aux ambitions énoncées dans ce que l'on a appelé 'le programme de développement' de Doha, et de prendre la tête d'un mouvement faisant évoluer le SCM dans un sens favorable au développement durable. Vu le rôle nouveau joué par les pays en développement, on ne peut qu'espérer que l'avenir donnera raison au professeur Jagdish Bhagwati lorsqu'il déclarait : "Cancun servira de tremplin à l'aboutissement réussi du cycle de négociations commerciales de Doha".⁷

Un bouleversement dans la dynamique des négociations

Le recours généralisé aux alliances à Cancun a permis aux pays en développement de résister aux pressions émanant de leurs principaux partenaires développés. Si cette stratégie peut être reproduite, comme on peut prétendre qu'elle l'a été lors de la réunion ministérielle de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) en novembre 2003⁸, elle pourrait bouleverser radicalement la dynamique des négociations multilatérales. Cependant, pour maximiser ce changement, et contribuer sérieusement à façonner l'avenir du SCM, les pays en développement vont devoir faire la preuve de leurs capacités à transformer leurs alliances défensives en alliances positives.

Si l'on définit le pouvoir de négociation comme la capacité à faire inscrire les éléments de son propre programme dans le résultat d'engagements réciproques, en équilibre avec les intérêts des autres parties, alors il est difficile de prétendre que les pays en développement ont exercé un tel pouvoir à Cancun. L'initiative du coton, rapidement montée en épingle dans les médias, tout comme l'initiative plus réussie sur l'accès aux médicaments à Doha, ne donnent qu'une petite idée de quelques-unes des distorsions les plus extrêmes du système commercial auxquelles les pays en développement pourraient s'attaquer s'ils exploitaient activement leur pouvoir de négociation. Par contraste, il est alarmant de relever que les débats à Cancun ont été silencieux sur des problèmes de développement existant de longue date, tels que le traitement spécial et différencié (TSD), les questions de mise en œuvre ou la baisse du prix des produits de base. Pour couronner le tout, la formulation du projet de texte du 13 septembre aurait fait progresser les négociations sur trois des quatre thèmes dits 'de Singapour'⁹ – malgré les demandes contraires émanant de plus de 70 pays en développement Membres. Toutefois, grâce à cette entrée dans l'âge adulte politique, ce texte inacceptable n'a pas pu être imposé à la majorité des pays en développement Membres qui n'en voulaient pas.

Ces faits montrent que l'évolution du rôle des pays en développement à l'OMC atteste qu'ils sont désormais à même d'empêcher que d'autres leur imposent un programme. Ce résultat n'est pas mince, loin s'en faut. Mais, pour fondamentale qu'elle soit, ce n'est qu'une étape sur le chemin menant à une plus grande participation aux négociations à l'OMC et à une plus grande influence en vue de modeler positivement leurs résultats. Ainsi, les pays en développement doivent être attentifs au rôle important des alliances (et conserver la flexibilité requise pour parvenir à des compromis acceptables), non seulement pour défendre des intérêts de développement communs, mais aussi pour promouvoir leurs objectifs stratégiques respectifs par le biais de propositions concrètes.

L'union fait la force – l'exemple de l'agriculture

Manifestement, peu de pays en développement peuvent résister de leur propre chef aux pressions de leurs partenaires industrialisés, ce qui explique pourquoi un certain nombre de pays en développement abordent les négociations bilatérales avec une extrême prudence. En revanche, dans le cadre d'alliances, telles que l'alliance des pays en développement du G-20 sur l'agriculture¹⁰ ou l'alliance tripartite ACP/Union africaine (UA)/pays les moins avancés (PMA)¹¹, les pays en développement peuvent bel et bien faire plus efficacement contrepoids aux revendications des pays industrialisés. L'exemple du G-20 dans l'agriculture en est une intéressante illustration.

Avant Cancun, la section du projet de texte consacrée à l'agriculture (texte envoyé aux Ministres sous la responsabilité individuelle de Carlos Pérez del Castillo, Président du Conseil général de l'OMC) reflétait largement l'accord cadre conjoint UE-Etats-Unis sur les modalités agricoles ; les deux géants de l'agriculture signalaient essentiellement leur volonté de ne pas mettre en cause les fondamentaux des pratiques agricoles de l'autre, sources de multiples distorsions. Un groupe de 20 pays en développement (comprenant des 'poids lourds' tels que le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud) y a réagi en produisant sa propre version d'un accord cadre, qui réclamait entre autres de vastes concessions de la part des pays développés sur les subventions intérieures et à l'exportation, de larges engagements sur l'accès aux marchés pour les produits intéressant l'exportation des pays en développement, et des réductions des tarifs douaniers moins importantes pour les pays en développement. Les discussions à Cancun ont été arrêtées avant que l'agriculture ne puisse occuper le devant de la scène, ostensiblement en raison de divergences inconciliables sur les questions de Singapour.¹² Toutefois, de nombreux observateurs ont attribué cette impasse à une absence de volonté politique de la part de la Corée du Sud, du Japon et des Etats-Unis de faire preuve de souplesse sur l'agriculture. Le G-20, quant à lui, avait en fait préparé un document interne¹³ mettant en exergue les points d'un compromis potentiel sur l'agriculture. Bien que le tour pris par les événements semble avoir empêché un compromis final, au moins à ce moment-là, certains se sont demandés si ce ne fut pas le contrepoids constitué par l'alliance du G-20 ainsi que l'alliance ACP/UA/PMA (qui avait manifesté son inquiétude face aux deux propositions cadre) qui a empêché que la proposition UE-États-Unis ne soit imposée à tous les Membres à Cancun.

Reste à voir comment les choses vont évoluer à l'OMC, et si ce résultat pourra être préservé dans l'après-Cancun. En tout cas, Cancun a montré l'impact potentiel que de larges coalitions

et alliances peuvent avoir pour soutenir les positions des pays en développement. À l'avenir, un des principaux défis lancés à ces coalitions hétéroclites consistera à cesser d'être des forces de blocage et devenir à la place des véhicules assurant la promotion d'un programme positif. Les intérêts disparates du G-20, notamment (mais pas seulement) sur l'agriculture, peuvent s'avérer difficiles à concilier, notamment lorsque le moment sera venu de faire des concessions. De même, l'alliance ACP/UA/PMA comprend des pays dont les niveaux de développement et les intérêts stratégiques sont très différents. Ils doivent arriver à la table des négociations munis d'un plan prévoyant la manière de préserver leur cohésion sur des questions susceptibles de les diviser, telles que le régime préférentiel de l'UE sur l'agriculture, y compris par la question des Protocoles sur les produits de base, dont certains pays ACP profitent considérablement, alors que d'autres (y compris des membres non-ACP de l'alliance) le condamnent en le qualifiant de nuisible. Afin de modeler efficacement l'avenir du système commercial multilatéral, les pays en développement vont devoir trouver des alliés et former des coalitions encourageant des positions élaborées entre leurs membres.

OMC – quo vadis?

Depuis Cancun, les choses ont évolué lentement à l'OMC.¹⁴ En prélude à la réunion du Conseil général du 15 décembre 2003 – au cours de laquelle les Membres ont été chargés par les Ministres à Cancun de "prendre les mesures nécessaires à ce stade pour [leur] permettre d'avancer vers une conclusion réussie et rapide des négociations" – de nombreux pays développés et en développement ont exprimé à divers degrés leur volonté de trouver un compromis. L'atmosphère au sein du Conseil général a apparemment été positive, puisque les Membres ont accepté de réactiver le Comité des négociations commerciales (l'organe chargé de superviser les négociations) ainsi que les instances de négociations qui en dépendent. Bien que ce résultat se soit limité à la procédure plutôt qu'au fond, personne n'en attendant beaucoup plus, cette évolution souligne que pour tous les Membres, le voyage se poursuit après la halte de Cancun.

L'impact de Cancun sur les négociations régionales

Sous le choc de l'échec de Cancun, le représentant commercial des Etats-Unis (USTR) Robert Zoellick, relevant que "la division essentielle à Cancun était entre les pays désireux d'avancer et les pays réfractaires", a averti que "[t]andis que les membres de l'OMC réfléchissent à l'avenir, les Etats-Unis refusent d'attendre [et] avanceront en direction du libre échange avec les pays qui le souhaitent".¹⁵ De tels sentiments mettent en lumière l'opposition de longue date entre

multilatéralisme et régionalisme, où les accords de libre-échange, loin de passer pour des pierres de l'édifice, sont parfois considérés comme des obstacles à la construction d'un SCM renforcé et cohérent.

La déclaration de M. Zoellick exprimait sa frustration envers l'issue de Cancun ; mais par ailleurs, elle ne semblait pas indiquer que les Etats-Unis se détourneraient du multilatéralisme en tant que tel. Cela a été confirmé le 12 janvier 2004 dans une lettre adressée par le représentant américain (USTR) aux autres Membres de l'OMC, dans laquelle il proposait une "approche de bon sens" permettant de faire avancer le cycle de Doha et tentait de "tendre la main aux pays en développement".¹⁶ Il réclamait plus particulièrement l'élimination des subventions agricoles à l'exportation, proposait d'éliminer la partie concernant les subventions des programmes de crédit à l'exportation des produits alimentaires américains, et suggérait qu'on abandonne les questions de compétition et d'investissement du programme de travail de Doha. Dans une interview donnée le même jour au Financial Times, M. Zoellick soulignait l'attachement des Etats-Unis au système multilatéral, en affirmant : "[n]ous voulons nous assurer que tout le monde reconnaisse que non seulement nous ne nous détournons pas de l'objectif du commerce mondial et du programme de Doha, mais qu'au contraire, nous le mettons en exergue à tous égards."¹⁷

Cependant, les diatribes de Mr. Zoellick contre certains pays en développement peu après Cancun confirment bel et bien l'intention des Etats-Unis d'insister encore plus agressivement sur les négociations régionales, comme l'a démontré le débordement d'activités de négociations bilatérales et régionales enregistrées depuis septembre dernier. Néanmoins, ces pourparlers commerciaux bilatéraux dans les Amériques, en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Asie font depuis longtemps partie d'une stratégie à plus long terme visant à promouvoir les intérêts des Etats-Unis à l'étranger, et à compléter les négociations multilatérales plutôt qu'à les remplacer.

De toute évidence, certains ont redouté que l'UE n'adopte une position similaire après Cancun. Jusqu'ici, la Commission européenne (CE) a adopté une posture ambiguë, en passant plus de deux mois après Cancun à réévaluer son attitude, mais apparemment pas son engagement, envers l'aboutissement réussi du cycle de Doha. Manifestement, la CE avait besoin d'évaluer la myriade d'implications politiques et systémiques découlant de Cancun, sans même parler de ses conséquences pour son orientation de politique générale. Le Commissaire européen au commerce Pascal Lamy n'a cessé de souligner qu'il n'était pas possible de continuer à "faire comme si de rien n'était" à l'OMC, et en particulier

que certaines réflexions devaient être engagées pour savoir comment améliorer la capacité décisionnelle d'une organisation comptant 148 membres. Cependant, des considérations tactiques jouaient manifestement un rôle essentiel dans l'approche européenne. Ayant assumé un rôle dirigeant dans la promotion du 'programme de développement' de Doha, l'UE avait également fini par comprendre qu'elle était appelée à faire des concessions majeures pour en garantir le succès. En réévaluant publiquement sa position envers le cycle, l'UE a subtilement tenté de déplacer la responsabilité du succès vers d'autres pays membres de l'OMC, développés ou en développement. Dans l'interval, la CE a également laissé entendre qu'une approche plus pro-active des accords bilatéraux et régionaux (tels que les APE) pourrait porter davantage ses fruits.¹⁸

Il n'est pas surprenant que de nombreux observateurs se demandent si la CE ne va pas essayer d'être plus ambitieuse en plaidant pour un plus grand mouvement au cours des négociations des APE sur les questions qui, à ce jour, figuraient de manière prioritaire dans son calendrier à l'OMC, mais avaient recueilli un faible soutien au niveau multilatéral, telles que les questions de Singapour. Plusieurs fonctionnaires de la Commission ont récusé de telles intentions. Mais en réalité, le programme de négociations commerciales bilatérales et régionales de l'UE a toujours été très ambitieux, non seulement eu égard aux APE, mais aussi dans le cadre des récentes négociations avec les Balkans, les pays méditerranéens et le Mercosur. Face à ce constat, il faut se demander si l'appel lancé en faveur d'une plus grande insistance sur des initiatives régionales (formulé de manière explicite par les Etats-Unis et indirectement par l'UE) n'en reste pas au niveau des figures de style politiques visant à renforcer les pressions sur les pays membres en développement de l'OMC afin qu'ils reviennent sur certaines de leurs revendications, ce qui aiderait à remettre sur les rails le cycle de Doha.

Le climat de l'après-Cancun a déjà influé sur la position initiale de certains pays ACP dans les négociations des APE. Ainsi, certains représentants de l'ACP ont demandé que soient exclues de tout APE les questions de Singapour – essentiellement les investissements et la concurrence – pour des raisons de cohérence avec la position de l'alliance ACP/UA/PMA à Cancun. Cependant, on peut prétendre que certaines questions commerciales et liées au commerce pourront sans doute être abordées plus efficacement dans des accords commerciaux régionaux OMC-plus que dans un contexte multilatéral. Certains groupements ACP pourraient être désireux de négocier bilatéralement avec l'UE sur certaines questions (y compris les investissements et la concurrence, entre autres), où un plus grand soutien à la coopération et à

l'ajustement peut également être recherché, tout en restant opposés à tout engagement contraignant pris au niveau multilatéral.

Néanmoins, dans la mesure où les pays en développement subiront des pressions pour adopter des instruments et institutions de réglementation semblables à ceux de leurs partenaires commerciaux préférentiels du Nord, ils deviendront également plus susceptibles d'adopter à l'OMC des positions alignées sur celles de leurs partenaires développés. C'est manifestement ce qu'escompte la CE, pour qui "les négociations d'Accords de partenariat économique avec les pays ACP offrent de larges possibilités de propager notre approche de la coopération économique internationale".¹⁹

Comment les pays ACP peuvent-ils progresser²⁰

Pour les pays ACP, un des principaux défis consistera à établir et à maintenir une stratégie cohérente dans les négociations des APE, à l'OMC et entre les deux. Avec le début de la phase régionale des négociations des APE, et vu les maigres résultats de la première phase tous ACP de l'an dernier, la cohésion du groupe ACP est en danger. Au-delà du caractère politiquement correct qui ressort régulièrement des déclarations de l'ACP, des mécanismes de coordination *efficaces* entre les divers groupements et sous-groupes ACP (et en leur sein) doivent être établis rapidement si l'on veut pouvoir obtenir des résultats concrets importants.

Les préparatifs de Cancun ont montré que les consultations et la coordination entre pays en développement pourraient aboutir à dégager des positions communes, comme dans le cas de l'alliance ACP/UA/PMA. Cependant, vu la nature de la dépendance de la plupart des pays ACP envers l'UE pour l'accès aux marchés ainsi que pour l'aide au développement, il sera sans doute plus difficile pour les pays ACP de maintenir le pouvoir de bloquer les dossiers contraires à leurs intérêts dans les négociations des APE (sans même parler de la capacité à promouvoir leurs intérêts propres). Deux facteurs connexes seront vitaux pour maintenir (et/ou étendre) ce pouvoir.

Pour établir et maintenir des alliances, les pays ACP doivent non seulement identifier les grandes questions sur lesquelles ils pourraient avoir des intérêts communs, mais aussi entreprendre un travail préparatoire (et politique) de fond efficace portant sur tous les principaux domaines de négociation. Cet objectif peut être poursuivi au niveau tous ACP. A ce jour, seules quelques études de cette nature existent. Mais surtout, chaque groupement régional, et dans toute la mesure du possible chaque pays individuel, doit tout d'abord procéder à ses propres évaluations en fonction de ses propres intérêts, et ainsi se doter d'une base d'action commune dura-

ble. Ce n'est que par ce biais et en échangeant leurs points de vue et leurs expériences que les groupements ACP seront à même d'identifier les domaines d'intérêts communs effectifs, et de déterminer, cas par cas, dans quelle mesure ils souhaitent adopter des positions communes dans leurs négociations avec l'UE. A cette fin, une approche pragmatique est requise, fondée principalement sur le travail des organisations régionales de l'ACP et leurs Etats membres. Des mécanismes de coordination efficaces, au niveau tous ACP, au niveau continental et au niveau trans-régional, doivent soutenir – sans les remplacer – les initiatives régionales et nationales.

Un tel travail préparatoire devrait aider les pays ACP, qui en ont tant besoin, à transformer leurs alliances défensives en coalitions dotées d'un programme positif dans le cadre des APE (ainsi qu'à l'OMC). Dans la première phase des négociations des APE, les pays ACP ont eu tendance, à quelques exceptions notables près, à adopter une attitude réactive envers l'UE, et à ne prendre l'initiative essentiellement que pour défendre des préoccupations de développement certes importantes, mais générales. Le lancement des négociations régionales des APE offre l'occasion d'élaborer des propositions concrètes, non seulement sur des principes généraux, mais aussi sur des questions techniques.

Pour établir et maintenir une position commune au niveau régional ainsi que des alliances au niveau tous ACP, les gouvernements ACP devront également dépasser leurs propres intérêts mercantiles étroits et rechercher l'intérêt collectif. Cela ne veut pas dire que l'ACP devrait présenter des caractéristiques plus altruistes que les autres. Cependant, le processus de négociation tant à l'OMC que pour les APE exige des concessions, l'identification d'alliés stratégiques et la négociation collective. Tout comme dans une partie d'échec, il pourrait être avantageux de sacrifier quelques pièces pour sauver l'essentiel. Cela ne peut être accompli que si les intérêts fondamentaux et les stratégies essentielles sont clairement compris, ce qui à nouveau plaide en faveur d'une préparation approfondie de la part de tous les acteurs, y compris de ceux issus du secteur privé et de la société civile.

Questions de fond: l'ambiguïté demeure

Le status quo quant au programme de travail de l'OMC pose un assez grand dilemme à l'ACP. En effet, la mesure dans laquelle les règles de l'OMC pourraient évoluer au sein du cycle de Doha déterminera à bien des égards les conditions cadre applicables aux APE. En outre, le contenu des APE dépendra également du programme de travail de Doha et de son aboutissement réussi. A cet égard, les pays ACP ont besoin de clarté dans certains domaines clés tournant autour des liens des

APE avec les questions de l'OMC et de la cohérence, y compris la réforme éventuelle de l'article XXIV du GATT sur les accords régionaux, et sur les domaines tels que les dispositions du TSD, l'agriculture, les services et les questions liées au commerce.

Certains observateurs redoutent que Cancun n'ait des incidences négatives sur la négociation des APE, en particulier pour les questions relevées plus haut, notamment le problème de la cohérence que certains ont qualifié de 'tentative d'atteindre une cible en mouvement'. D'autres se demandent si ce status quo ne pourrait pas être profitable, en ralentissant le processus de négociation des APE et en donnant aux ACP plus de temps pour se préparer. Il est également concevable que l'actuelle impasse à l'OMC puisse donner une plus grande souplesse à la négociation des APE, tout en offrant aux pays ACP la chance de concentrer leurs maigres ressources financières et de négociation sur les APE. Surtout, à condition que l'élan politique ne se disperse pas, un rythme de négociation plus lent tant à l'OMC que sur les APE pourrait donner aux pays en développement le temps de développer de plus grandes capacités et des institutions plus solides, afin de permettre aux divers processus d'intégration commerciale auxquels ils participent de mieux soutenir leurs objectifs de développement durable.

Conclusion

Le processus menant de Doha à Cancun a confirmé que pour devenir un instrument encourageant la réduction de la pauvreté et le développement durable, le système commercial international doit évoluer utilement, dépasser les conventions remontant à la période du GATT où il était l'arbitre des échanges transatlantiques (et ne tenait compte que marginalement des besoins du Sud) et devenir un système équitable axé autour de la prise en considération des besoins de ses Membres les plus marginalisés. Une telle évolution ne peut s'appuyer que sur la volonté politique de la part des grandes puissances commerciales non seulement d'accepter une telle évolution (et un tel partage du pouvoir), mais aussi de la promouvoir. Le résultat de Cancun – et en particulier le traitement de l'agriculture (y compris du coton) et des questions de Singapour – indiquerait qu'au moins au niveau de l'OMC, la volonté politique de s'écarter du néo-mercantilisme et de passer à l'intégration commerciale durable et équitable n'existe pas encore. Pour les pays de l'ACP, ce constat pose la question de savoir si cette volonté peut être manifestée par l'UE lors des négociations des APE.

Sous l'angle prospectif, les pays ACP – ayant montré à Cancun, comme d'autres pays en développement, leur capacité à bloquer les décisions non souhaitées – ont désormais la

chance de transformer des programmes défensifs en une promotion plus systématique et active de leurs intérêts respectifs. La clef du succès passe par une compréhension plus profonde de leurs priorités de développement durable liées au commerce et par l'instauration d'une plus grande cohérence de leurs stratégies de négociations, au plan régional dans le cadre des APE, ainsi qu'à l'OMC. Quant à l'UE, les APE lui donnent l'occasion de jouer un rôle mondial de premier plan en démontrant sa volonté politique d'encourager utilement les objectifs de développement durable par le biais du commerce – ce que les principales puissances de l'OMC ont échoué à faire jusqu'ici. L'avenir dira si l'occasion de passer à la seconde phase des négociations des APE stimulera la volonté de l'UE de saisir cette occasion pour agir en faveur du développement.

Ce qui est clair, c'est que le chemin qui mène à l'achèvement réussi du cycle de Doha et des négociations des APE – et même la manière dont se présentera la destination à laquelle ce voyage d'intégration est censé aboutir – est inextricablement lié à l'engagement des puissances industrialisées, et notamment de l'UE dans le cas des APE, d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et de négociation, ainsi que d'utiliser les espaces politiques requis pour atteindre les objectifs de développement durable de ces pays. Tant que cet engagement ne se manifesterait pas clairement, les voyageurs continueront à avancer cahin-caha ...

Notes

*David Primack est Programme Coordinator à ICTSD et Sanoussi Bilal est Senior Programme Officer à ECDPM. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles de leurs institutions respectives.

² Voir ICTSD, 'Le point sur Cancun' dans *Dossiers sur le cycle de Doha* pour le statut des négociations de Doha avant Cancun, <http://www.ictsd.org/pubs/dohabriefings>.

³ Pour un examen des événements à Cancun, voir *BRIDGES* année 7 n°7, octobre 2003, <http://www.ictsd.org/monthly/archive.htm>.

⁴ Déclaration de Rubens Ricupero, 'Review of Developments and Issues in Post-Doha Work Programme of Particular Concern to Developing Countries: The Outcome of the Fifth WTO Ministerial Conference' <http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=4175&intItemID=2054&lang=1>.

⁵ La réunion de Seattle n'a pas réussi à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales (voir *BRIDGES* n°4.1, janvier-février 2000, <http://www.ictsd.org/monthly/archive.htm>).

⁶ Voir également Sheila Page, *Developing Countries: Victims or Participants – Their changing role in international negotiations*, Overseas Development Institute (2003). <http://www.odi.org.uk/iedg/>

publications/dev_countries_web.pdf

⁷ Jagdish Bhagwati, 'Don't Cry for Cancun', *Foreign Affairs*, janvier/février 2004, <http://www.foreignaffairs.org>

⁸ Lors de la réunion ministérielle, un certain nombre de pays en développement, menés par le Brésil, ont pu obtenir une transaction permettant en principe aux pays de ne contracter que les engagements leur paraissant tolérables (en d'autres termes pas d'engagement unique) – une option qui avait jusque là été rejetée par les pays commerciaux avancés de l'hémisphère (y compris les Etats-Unis).

⁹ Investissements, concurrence, facilitation du commerce et transparence dans les marchés publics.

¹⁰ Dirigé par le Brésil, ce groupe se compose actuellement des pays suivants: Argentine, Bolivie, Chili, Chine, Cuba, Equateur, Egypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Afrique du Sud, Thaïlande, Venezuela et Zimbabwe. Pour des 'considérations' politiques, la composition de ce groupe a changé au fil du temps, tout comme son nom (G-20/G-21/G-20+). Relevons que la Colombie, le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala et le Pérou ont quitté ce groupe; tous attendent la négociation d'un accord de libre-échange (ALE) avec les Etats-Unis, ou sont en train de le négocier. Depuis lors, le groupe restant a décidé de conserver le nom de G-20.

¹¹ Egalement appelé le G-90, et composé de plus de 90 pays (dont tous ne sont pas Membres de l'OMC) ainsi que de près de la moitié des membres de l'OMC.

¹² Voir *BRIDGES* année 7 n°7, octobre 2003, <http://www.ictsd.org/monthly/archive.htm>.

¹³ Voir http://www.ictsd.org/ministerial/cancun/docs/G21_ag_text.pdf.

¹⁴ Voir *BRIDGES Weekly Trade News Digest*, <http://www.ictsd.org/weekly/03-12-17/>.

¹⁵ Voir *Financial Times*, 22 septembre 2003, <http://www.ustr.gov/speech-test/zoellick/2003-09-22-ft.htm>.

¹⁶ Voir <http://www.ictsd.org/ministerial/cancun/docs/Zoellick-letter.pdf>.

¹⁷ Voir <http://www.reuters.co.uk/newsPackageArticle.jhtml?type=businessNews&storyID=437000>.

¹⁸ Dans un discours en date du 9 octobre 2003, Peter Carl, Directeur général du Commerce de la CE, a déclaré: "[b]eaucoup de spéculations ont entouré la question de savoir si l'UE ou d'autres s'engageraient désormais dans des négociations bilatérales plus qu'auparavant" et que "cette question fait précisément l'objet de beaucoup de débats internes [...]" http://europa.eu.int/comm/commissioners/lamy/speeches_articles/sp_mpc11.htm.

¹⁹ Voir Commission européenne, Direction générale Commerce, *The Doha Development Agenda After Cancun*, Bruxelles, 25 septembre 2003, <http://www.ictsd.org/ministerial/cancun/docs/COMMISSION-Cancun-and-Beyond-Sept-03.pdf>.

²⁰ Voir également *Mise à jour sur les APE*, dans le présent numéro.

Mise à jour sur les négociations des APE

Par Melissa Julian

Au terme de trois journées de négociations ardues au niveau des ambassadeurs de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au sein du Comité ministériel commercial de l'ACP et du Conseil de l'ACP, les Ministres des Etats ACP ont rencontré le 2 octobre 2003 à Bruxelles leurs homologues de l'UE, les Commissaires chargés du commerce et du développement, Pascal Lamy et Poul Nielson.

A cette occasion, les parties ont adopté une déclaration conjointe¹ et un rapport conjoint détaillé faisant ressortir les convergences et les divergences de la première année de discussions sur les Accords de partenariat économiques (APE) au niveau tous ACP.² Dans les cas où des divergences demeurent sur les questions intéressant tous les pays ACP, ces documents conjoints indiquent également les modalités et mécanismes des discussions futures, qui couvrent également les échanges d'informations et l'éventualité d'une collaboration lors des négociations régionales (phase II).

Deux jours plus tard, le 4 octobre 2003, les premières négociations régionales sur les APE de la phase II ont été formellement lancées entre l'UE et la CEMAC³ en Afrique centrale; et le 6 octobre, avec la CEDEAO⁴ en Afrique de l'Ouest.⁵ Les autres régions les suivront très bientôt. On ignore encore si les 'feuilles de route' pour chacune de ces régions pourront être arrêtées avec la Commission européenne (CE) lors des réunions conjointes du mois prochain.

Egalement au niveau des relations entre l'ensemble de l'ACP et l'UE, l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE a tenu sa réunion bisannuelle à Rome, Italie, du 11 au 15 octobre 2003.⁶ Relevons que les parlementaires n'ont pas été en mesure d'adopter un projet de résolution sur l'issue de la conférence ministérielle de l'OMC de Cancun et l'état des négociations des APE. Plus tard en novembre, les Ministres ACP du Commerce et des Affaires étrangères se sont réunis à Bruxelles et ont adopté une résolution portant sur diverses questions liées aux APE ainsi que leur approche des négociations post-Cancun.

Négociations des APE au niveau « tous ACP » : les différences demeurent malgré quelques convergences

La déclaration conjointe et le rapport sur les progrès des discussions au niveau tous ACP adoptés à la réunion ministérielle de négociation ACP-UE d'octobre 2003 sont le fruit de compromis. L'ACP avait souhaité avoir un accord juridiquement contraignant sur les questions convenues dans la phase I pour servir de directives aux négociations régionales de la phase II. La Commission européenne ne cessait de soutenir que

l'objectif des discussions au niveau tous ACP était de clarifier les problèmes et que l'Accord de Cotonou constituait une base juridique suffisante pour les négociations. Il a finalement été convenu que le rapport conjoint "servirait de repère et d'orientation pour les négociations qui seront engagées au niveau régional".

Un examen détaillé du rapport révèle que la convergence a principalement été atteinte en réaffirmant des principes et objectifs existants, et non dans des domaines de fond allant au-delà des engagements existants de l'Accord de Cotonou. Même dans les cas où il y a convergence, des divergences d'interprétation demeurent souvent. Par exemple, l'ACP et l'UE conviennent que l'accès aux marchés de l'UE devrait être maintenu et amélioré aux termes des APE. Toutefois, dans le contexte de la libéralisation croissante des échanges et de la réduction du traitement préférentiel, une amélioration de l'accès aux marchés ne peut découler que de règles d'origine plus favorables et d'un traitement détaillé des obstacles non tarifaires. L'engagement pris par l'UE de s'attaquer aux questions de cette nature reste flou.

Un mécanisme de suivi ACP pour la phase régionale II des négociations a été adopté, et a été chargé d'assurer la diffusion de l'information entre les régions et la cohérence dans les divers processus de négociation, ainsi que de donner des conseils non contraignants sur des questions ou des approches au cours des négociations (si la nécessité s'en faisait sentir).

Une certaine confusion demeure quant à la longueur de la période prévue pour la poursuite des discussions tous ACP-UE. Les conclusions du Conseil de l'ACP⁸ stipulent que ces discussions devront être achevées au plus tard à la fin du premier trimestre de 2004, mais cette formulation ne se retrouve pas dans les conclusions conjointes convenues avec l'UE.

Lancement des APE régionaux avec la CEMAC et la CEDEAO

Lors de l'ouverture des négociations en octobre, les Ministres d'Afrique centrale et de l'Ouest ont été très réticents à contracter des obligations dans le climat de l'après-Cancun. Les Etats membres de la CEMAC et de la CEDEAO recherchaient également une plus grande participation et une plus étroite collaboration avec leurs organisations régionales dans les négociations, condition préalable nécessaire au succès des

négociations des APE. Depuis l'ouverture, le Comité de coordination régional des APE de la CEMAC a formulé une structure de négociation et une « feuille de route » qui seront soumises aux Ministres du Commerce et pourraient être ensuite entérinées par les chefs de gouvernement lors de leurs réunions de fin janvier 2004. En novembre, les Ministres du Commerce et des Finances de la CEDEAO ont arrêté leurs propres « feuille de route » et structure de négociations. Certains Etats membres continuent à mettre en doute la prééminence accordée aux organes de négociations et à réclamer un rôle plus important lors des négociations, parallèlement aux secrétariats régionaux.

Chaque "feuille de route" doit être convenue d'un commun accord avec la CE. Les premières réunions conjointes des groupes techniques CE-CEMAC et CE-ECOWAS ainsi que des « task forces » préparatoires régionales respectives sont prévues à Bruxelles à la mi-février 2004.

Lancement probable des négociations des APE pour les Caraïbes en mars-avril

En novembre 2003, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)⁹ ont convenu de lancer les négociations des APE avec l'UE, sans doute en mars ou en avril 2004. Un groupe de contact régional des Caraïbes préparera le lancement avec la CE et fera office de secrétariat une fois que les pourparlers auront été entamés. Les préparatifs se poursuivent au niveau technique pour élaborer les modalités d'une "feuille de route", des directives de négociation et des structures de négociation. Ces points devront tout d'abord être convenus par les membres de la CARICOM avant le lancement des négociations avec la CE, où l'on espère qu'une "feuille de route" conjointe pourra être acceptée.

Le "Groupe d'Afrique orientale et australe" et la SADC négocieront des APE distincts

Les chefs de gouvernement des Etats d'Afrique orientale et australe (ESA)¹⁰ ont fixé le 7 février 2004 comme date d'ouverture de leurs négociations d'APE avec l'UE. La configuration de l'ESA reste ouverte à tous les Etats de l'ACP se qualifiant pour négocier un APE avec l'UE et qui sont membres de la COMESA, de la SADC ou des deux. Les membres de la SADC qui ont choisi de ne pas

participer au cadre ESA¹¹ lanceront des négociations d'APE séparées avec l'UE au mois de mars. En novembre 2003, les Ministres du Commerce de ces pays ont approuvé une "feuille de route" et des directives de négociations pour un APE de la SADC qui devrait être lancé en mars 2004.

Un vif débat sur la configuration a eu lieu en Afrique orientale et australe, en raison notamment du chevauchement des membres de la COMESA et de la SADC. En outre, du fait que l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC) de l'Afrique du Sud avec l'UE s'applique *de facto* aux quatre autres Etats membres de la SACU (Union douanière d'Afrique australe) (Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland, ou BLNS), ceux-ci n'ont pas besoin de négocier un APE. L'Afrique du Sud, bien que n'ayant qu'un statut d'observateur dans l'APE de la SADC (puisqu'elle possède déjà l'ACDC), pourrait malgré tout être touchée. Par exemple, l'APE de la SADC pourrait définir des règles d'origine cumulatives qui permettraient à l'Afrique du Sud de profiter de préférences APE plus généreuses par le biais de la fourniture d'entrants aux exportateurs de la région. Les négociations d'APE pourraient également affecter l'introduction échelonnée des processus de libéralisation des échanges et d'intégration régionale en cours à la SADC et à la SACU (en particulier pour les BLNS). La non appartenance de l'Afrique du Sud à la COMESA a peut-être été le moteur de la scission de négociation d'APE pour l'ESA et pour la SADC.¹²

Comme dans les Caraïbes, les préparatifs de l'ESA autant que de la SADC se poursuivent au niveau technique en vue d'élaborer les modalités d'une "feuille de route", des directives de négociations et des structures de négociations à arrêter avant le lancement des négociations avec la CE, où l'on espère qu'une "feuille de route" conjointe pourra être convenue. La coordination, en particulier entre les deux blocs de négociations régionaux africains, sera essentielle.

Pacifique: les préparations continuent

Les préparatifs se poursuivent également dans le Pacifique, où les négociations avec l'UE devraient s'ouvrir en septembre 2004.

Principales questions à venir

Les mécanismes d'échange d'informations et de collaboration tous-ACP n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre. Cela reflète peut-être le doute que certaines régions ACP ont quant à l'efficacité potentielle d'une telle structure, basée à Bruxelles. Apparemment, ce scepticisme est partagé dans une certaine mesure par la CE, qui a parfois manifesté sa frustration face à la lenteur des progrès réalisés dans les discussions au niveau tous ACP. Des entretiens sur la manière d'aller de l'avant doivent se tenir lors de la première

réunion du mécanisme de suivi de l'ACP, prévue à Bruxelles les 19-20 janvier 2004.

Il semble qu'une divergence de vues se dessine entre l'ACP et la CE sur la manière d'aborder les contraintes ACP en ce qui concerne l'offre et les mesures de soutien structurel nécessaires pour soutenir l'intégration régionale et tirer profit de la libéralisation des échanges. Des divergences fondamentales entre l'ACP et la CE quant à la demande de ressources supplémentaires émise par l'ACP pour s'occuper de ces questions ont déjà empoisonné la première phase des négociations. Cependant, les propositions régionales de l'ACP passent pour viser à élargir le débat au-delà de la question des "ressources supplémentaires". L'ACP affirme qu'il est peu probable que le développement découle automatiquement de l'intégration régionale et que des mécanismes allant au-delà des instruments et approches actuels appliqués au titre de Cotonou pour leur permettre de profiter des chances d'accès aux marchés devraient constituer une partie centrale des négociations des APE. Outre la "généralisation" de la question du développement dans l'ensemble des autres discussions, cela garantirait que les aspects du développement reçoivent la même attention que les aspects de libéralisation des échanges.

La CE a maintenu que ces types de discussions peuvent se tenir en parallèle aux négociations des APE (et non à l'intérieur de celles-ci). Bien que sa stratégie soit manifestement de soutenir l'intégration régionale comme instrument de développement, elle affirme que des ressources et instruments de développement suffisants sont disponibles au titre de l'Accord de partenariat de Cotonou. Selon elle, chaque région devrait établir une "task force préparatoire régionale" (TFPR), chargée de servir de passerelle effective entre ces dispositions et les négociations commerciales d'APE. Les TFPR comprendraient des responsables de la CE et de l'ACP et serait chargée de surveiller les négociations des APE et de faire des recommandations sur le type de soutien requis par les responsables de la programmation des ressources financières destinées au développement.

Reste à voir si les divergences entre l'ACP et la CE sont de nature sémantique ou fondamentale.

Notes

¹ <http://www.acpsec.org/fr/press/jtdeclar2oct.htm>.

² <http://www.acpsec.org/fr/sed/acp0011803-f.htm>.

³ Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale: Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République du Congo et Tchad. Sao Tome et Principe participera également à cet APE.

⁴ Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest: Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau,

Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. La Mauritanie doit aussi être intégrée.

⁵ http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/pr031003_en.htm.

⁶ http://www.europarl.eu.int/intcoop/acp/60_06/default_fr.htm.

⁷ <http://www.acpsec.org/fr/press/decree78f.htm>.

⁸ <http://www.acpsec.org/fr/press/epasfr.htm>.

⁹ La CARICOM se compose de: Antigua/Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, St. Kitts/Nevis, St. Lucie, St. Vincent & les Grenadines, Surinam et Trinité & Tobago, ainsi que la République dominicaine.

¹⁰ L'ESA comporte: Burundi, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Soudan et Ouganda, plus les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC): République démocratique du Congo, Malawi, Maurice, Zambie et Zimbabwe.

¹¹ Incluant Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland et Tanzanie. L'Afrique du Sud est observateur du processus de négociations de la SADC.

¹² Le Centre d'études sur le commerce et le développement, basé au Zimbabwe, a organisé une conférence régionale pour les préparatifs de la COMESA et de la SADC en vue de la phase II des négociations d'APE avec l'Union européenne <http://www.tradescentre.org.zw/conference%20papers.html>

Eclairage sur les Négociations

Publié par

- International Centre for Trade and Sustainable Development
Tél : + 41 22 917 84 92
E-mail : cbellmann@ictsd.ch
Web : www.ictsd.org



- European Centre for Development Policy Management
Tél: + 31 43 350 29 00
E-mail: tni@ecdpm.org
Web: www.ecdpm.org



- Overseas Development Institute
Tél: + 44 20 7922 0300
E-mail: tni@ecdpm.org
Web: www.odi.org.uk



Rédaction:

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz and David Primack: ICTSD
- Sanoussi Bilal: ECDPM - ODI

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Eclairage sur les Négociations ©
ISSN 1726-1511

Calendrier

OMC

ACP-UE

Janvier

- 26-27 Jan. Organe de règlement des différends - Session extraordinaire
- 27 Jan. Groupe de travail sur le commerce, la dette et la finance

Février

- 4&6 Fév. Organe d'examen des politiques commerciales - Gambie
- 9-11 Fév. Organe de supervision des textiles
- 11-12 Fév. Conseil général
- 13 Fév. Comité directeur du Cadre intégré
- 17 Fév. Organe de règlement des différends
- 18 Fév. Comité du commerce et du développement
- 24-25 Fév. Organe de règlement des différends - Session extraordinaire
- 26 Fév. Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information

Mars

- 8 Mars Comité de l'évaluation en douane
- 8-10 Mars Conseil des ADPIC
- 9 Mars Sous-comité des pays les moins avancés
- 12 Mars Comité de l'accès aux marchés
- 15-17 Mars Organe de supervision des textiles
- 16-17 Mars Comité du commerce et de l'environnement
- 17-18 Mars Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
- 19 Mars Organe de règlement des différends
- 22-26 Mars Réunion sur les services
- 23 Mars Comité des obstacles techniques au commerce
- 25 Mars Comité de l'agriculture
- 25 Mars Organe de règlement des différends - Session extraordinaire
- 29-30 Mars Comité des accords commerciaux régionaux
- 29 Mars-2 Avril Réunion sur les services

- 15 Février Réunions des Commissions permanentes de l'Assemblée parlementaire paritaire – Addis Ababa, Ethiopie
- 16-19 Fév. 7ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE – Addis Ababa, Ethiopie
- 3-7 Mai Conseil des ministres de l'ACP et ACP-CE – Gaborone, Botswana
- 21-24 Juin 4ème Sommet des Chefs d'états et de gouvernement de l'ACP – Maputo, Mozambique

A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles
 Secrétariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73,
 e-mail: info@acpsec.org, Internet: <http://www.acpsec.org/>

Publications

Accords de Partenariat Economique - Moyens et Objectifs. Commission européenne. (décembre 2003). <http://trade-info.cec.eu.int/doclib/html/115008.htm>

Africa After Cancun : Trade Negotiations in Uncertain Times. The South African Institute of International Affairs (SAIIA). (novembre 2003). <http://www.wits.ac.za/saiia/>.

Rapport sur le commerce et le développement 2003 ; World Investment Report 2003. UNCTAD, (2003). [http://www.unctad.org/Sustainability_Impact_Assessment_\(SIA\)_of_trade_negotiations_of_the_EU-ACP_Economic_Partnership_Agreements:_Working_draft_mid-term_report._Institut_de_Prospective_Africaine,_PriceWaterhouseCoopers_and_Solagral,_](http://www.unctad.org/Sustainability_Impact_Assessment_(SIA)_of_trade_negotiations_of_the_EU-ACP_Economic_Partnership_Agreements:_Working_draft_mid-term_report._Institut_de_Prospective_Africaine,_PriceWaterhouseCoopers_and_Solagral,_) (octobre 2003). http://www.sia-acp.org/acp/download/summarized_mid-term_report_final_doc_light.pdf.

The Doha Development Agenda After Cancun. Commission européenne, (25 September 2003). <http://www.ictsd.org/ministerial/cancun/docs/COMMISSION-Cancun-and-Beyond-Sept-03.pdf>.

EPA Impact Studies in Brief: Perspectives for the Pacific. Vincent Roza and Stefan Szepesi, ECDPM, In Brief 2A (septembre 2003). <http://www.ecdpm.org>.

EPA Impact Studies in Brief: SADC and the Regional Coherence. Stefan Szepesi and Sanoussi Bilal, ECDPM, In Brief 2B (septembre 2003). <http://www.ecdpm.org>.

Regional and bilateral agreements and a TRIPS-plus world: FTAA. David Vivas Eugui, QUNO, QIAP, ICTSD. (septembre 2003). [http://www.geneva.quino.info/pdf/FTAA%20\(A4\).pdf](http://www.geneva.quino.info/pdf/FTAA%20(A4).pdf).

Policy Views on Trade and Natural Resource Management. ICTSD et IIED. (septembre 2003). <http://www.ictsd.org/pubs/series.htm>.

Economic Partnership Agreements: The EU's New Trade Battleground. Traidcraft, (septembre 2003). http://www.traidcraft.co.uk/PDFs/EPAs_the_EUs_new_trade_battleground.pdf.

The EU's Everything But Arms Initiative and the Least-developed Countries. Lucian Cernat, Sam Laird, Luca Monge-Roffarello et Alessandro Turrini. UNU/WIDER Discussion Paper No. 2003/47, (juin 2003). <http://www.wider.unu.edu/publications/dps/dps2003/dp2003-047.pdf>.

More Favourable and Differential Treatment of Developing Countries: Towards a New Approach in the WTO. Bernard Hoekman, Constantine Michalopoulos et L. Alan Winters, World Bank Policy Research Working Paper 3107, (août 2003). <http://econ.worldbank.org/view.php?type=5&id=28991>.

Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur www.ictsd.org/cal)